

Sherpa demande au Parquet de Monaco d'ouvrir une information judiciaire sur le rôle de BNP Paribas dans une affaire de blanchiment de capitaux africains

Comme l'a révélé ce matin le *Canard enchaîné*, Sherpa a envoyé une lettre d'interpellation au Procureur général de Monaco Jean-Pierre Dreno. Cette lettre souhaitait porter à sa connaissance une affaire de blanchiment dans le cadre d'une fraude au contrôle des changes dans plusieurs pays d'Afrique mettant en cause BNP Paribas Wealth Management à Monaco.

Un rapport confidentiel met en cause la BNP Paribas

Un rapport confidentiel de l'Inspection générale de BNP Paribas daté du 25 octobre 2011 dont a eu connaissance Sherpa montre que la filiale monégasque de BNP Paribas a accueilli, au moins entre 2008 et 2011, des milliers de chèques en euros envoyés par transporteurs de Madagascar, du Gabon, du Sénégal, du Burkina Faso, etc..., sans en vérifier dûment l'origine.

Or ces chèques, comme le reconnaît l'Inspection générale dans le cas de Madagascar, participaient d'une fraude systématique au contrôle des changes dans les pays visés. Celle-ci pourrait être doublée d'une fraude fiscale. Des centaines de millions d'euros seraient en jeu. Cette affaire tend à mettre en évidence de graves manquements de BNP Paribas Wealth Management Monaco à son devoir de vigilance, en vertu des législations anti-blanchiment, quant à la provenance des fonds qu'elle reçoit.

Une réelle indépendance de la magistrature monégasque vis-à-vis du monde bancaire ?

Stigmatisée de longue date, la Principauté de Monaco a fait récemment quelques concessions pour échapper aux listes noire et grise de l'OCDE et du GAFI. Sherpa lui donne aujourd'hui l'occasion de démontrer que sa justice est réellement indépendante des banques en confiant à un juge d'instruction de mener une enquête sur les manquements de la première banque française.

L'actualité récente a mis en évidence la ponction exercée par les paradis fiscaux sur les finances publiques des pays riches. L'UE parle de 1000 milliards d'euros de manque à gagner. Or les premières victimes des paradis fiscaux restent les pays du Sud, qui subissent une fuite illicite de capitaux équivalente. Engagée depuis 2007 dans l'affaire des biens mal acquis, Sherpa souhaite placer l'ensemble des auteurs et des complices de cette fuite de capitaux devant leurs responsabilités.

Contact presse: Jean Merckaert, 06 81 84 30 64, communication@asso-sherpa.org

Notes aux rédactions

Monaco a quitté la liste grise de l'OCDE dès 2009. Le Forum fiscal mondial a publié son second rapport d'évaluation sur la conformité de Monaco en matière d'échange d'informations fiscales. Il estime que Monaco a opéré les aménagements nécessaires dans son arsenal législatif lui permettant de passer en phase 2 de l'évaluation (sur la mise en œuvre), prévue fin 2012.

Cf. http://www.eoi-tax.org/peer_reviews/c07a9faba7c91a235b31c14603f34900.

Évalué en 2007 par Moneyval quant à sa conformité aux recommandations du GAFI en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, Monaco fait depuis lors l'objet de rapports de suivi réguliers. Le dernier publié, en décembre 2011, fait état d'avancées significatives mais dresse encore une liste sur vingt pages de progrès à accomplir.

Cf. http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/moneyval/Evaluations/Progress%20reports%20y/MONEYVAL%282011%2929_ProgRepMON_fr.pdf,

pp. 198-217. Ainsi, « les autorités monégasques devraient veiller à ce que des mesures contraignantes de vigilance particulière, susceptible d'être sanctionnées, s'appliquent aux relations d'affaires ou aux opérations avec des contreparties ayant des liens avec des pays qui n'appliquent pas ou insuffisamment les recommandations du GAFI ». Parmi les quelques pays dans le monde ne disposant d'aucun dispositif anti-blanchiment, on compte par exemple... Madagascar.

La composition de la Commission de contrôle des activités financières (CCAF) a en tout cas de quoi jeter le doute sur l'impartialité de l'autorité « chargée de la supervision des activités financières de la place monégasque » : on y trouve le vice-président de HSBC Monaco, un administrateur de la Compagnie monégasque de banque, l'un des comptables de BNP...

Entre 859 et 1 138 milliards de dollars selon Global Financial Integrity (<http://iff.gfintegrity.org/iff2012/2012report.html>). Ce montant équivaut à 10 fois le montant de l'aide publique internationale au développement de ces pays.